



INTÉGRATION DE LA RESPONSABILITÉ SOCIALE AUX OBJECTIFS D'INVESTISSEMENT À LONG TERME

De plus en plus d'investisseurs canadiens considèrent qu'il est important d'intégrer des produits socialement responsables dans leurs portefeuilles de placements. Entre 2000 et 2010, les actifs canadiens investis dans des mandats d'investissement socialement responsable (ISR) ont augmenté en moyenne de 27 % par année pour atteindre la somme impressionnante de 530 milliards de dollars. Actuellement, la plus grande partie de ces actifs provient d'investisseurs institutionnels, dont de grands régimes de retraite tels que le Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario et le Régime de pensions du Canada. Comme c'est souvent le cas, les investisseurs du secteur détail devraient suivre la tendance qui s'affirme dans le secteur institutionnel, et les conseillers qui ont une bonne compréhension du fonctionnement des mandats ISR seront assurément les mieux placés pour obtenir ces actifs. Dans cette optique, l'article qui suit traite de la démarche de RBC Gestion mondiale d'actifs (RBC GMA) en matière d'ISR. Il examine notre mode d'intégration de la responsabilité sociale aux objectifs d'investissement à long terme et, en particulier, plusieurs sociétés énergétiques représentées dans notre groupe de placements ISR.

Démarche de RBC GMA en matière d'ISR

Beaucoup de caractéristiques de nos mandats ISR sont présentes dans tous les mandats d'investissement de RBC GMA : importance de la diversification et du rendement à long terme et données financières attrayantes. Mais nos mandats ISR se distinguent en ce qu'ils reconnaissent aussi qu'il est important de tenir compte du comportement des entreprises à l'égard des pratiques de préservation de l'environnement, de responsabilité sociale et de gouvernance (ESG) dans les décisions de placement.

Nous intégrons dans une certaine mesure des facteurs ESG dans notre analyse des sociétés dans lesquelles nous investissons, en particulier les facteurs qui ont une incidence sur leur profil de risque général. Notre gamme de placements ISR – représentés par les fonds Valeurs communautaires de PH&N et les fonds Jantzi RBC – intègre les facteurs ESG dans l'analyse des sociétés de façon beaucoup plus poussée, notamment en excluant certaines sociétés dont le bilan ESG est considéré comme faible.

Nous avons établi un partenariat avec Sustainalytics, société de premier plan de recherche et d'analyse des pratiques ESG des entreprises à l'échelle mondiale, qui nous fournit des services de recherche et de sélection. Sustainalytics a créé l'indice social Jantzi (Jantzi Social Index), indice canadien ISR qui reproduit l'indice S&P/TSX 60, et le tient à jour. La méthode de placement de RBC GMA intègre les facteurs ESG de deux façons, soit au moyen des critères d'exclusion et des critères qualitatifs. Les critères d'exclusion ont pour effet de retirer de l'ensemble des placements les sociétés qui tirent

une tranche importante de leurs revenus de la production ou de la vente de produits et de services indésirables (par exemple l'alcool, le tabac, le jeu, les armes et la pornographie). Les critères qualitatifs portent sur l'évaluation des points forts et des points faibles des sociétés dans le domaine des relations communautaires, de la gouvernance, des relations avec les employés, des pratiques liées à l'environnement, des droits de la personne, de la sécurité des produits et des pratiques commerciales.

En plus de ces deux critères, il est tenu compte de la méthodologie Best-of-Sector^{MC} pour établir l'admissibilité des placements aux portefeuilles. Élaborée par Sustainalytics, cette méthodologie permet de maintenir une diversification au sein des portefeuilles au moyen de l'évaluation de la conduite de chaque société par rapport à celle des autres sociétés de son secteur. Au lieu d'exclure des secteurs entiers du marché, tels ceux de l'énergie et des matières, la méthodologie élimine les sociétés dont le classement est le plus faible au sein de chaque secteur, de sorte que les sociétés qui affichent les meilleures pratiques dans leur secteur peuvent faire partie du portefeuille.

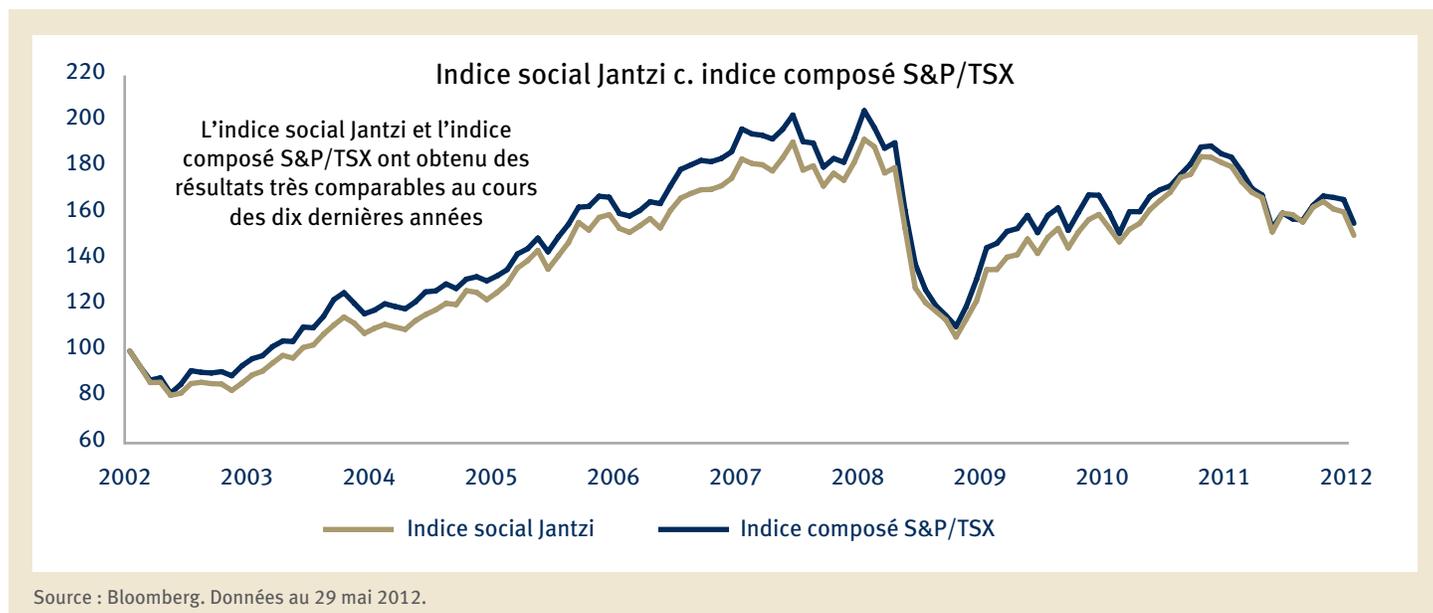
Nos fonds ISR investissent dans l'ensemble du marché selon les principes ESG, tout en ne se voulant pas des instruments de placement « verts ». Les fonds « verts » peuvent uniquement considérer les sociétés appartenant à certains secteurs, comme celui de l'énergie renouvelable, tandis que nos fonds sont diversifiés parmi tous les secteurs d'activité.

L'ISR a-t-il un effet défavorable sur les rendements de placement ?

L'un des principaux sujets de préoccupation des clients qui envisagent d'investir dans des mandats ISR a trait en général à l'effet de l'orientation ISR sur les résultats de leur portefeuille. Tout compte fait, cette orientation n'a pas d'effet sur les rendements à long terme. Pour la période de dix ans terminée le 31 mai 2012, l'indice social Jantzi a dégagé un rendement total annualisé de 6,98 %, tandis que son équivalent non ISR, soit l'indice composé de rendement

global S&P/TSX, a dégagé un rendement de 6,73 %. La seule différence réelle entre les deux indices tient à ce que le nombre de placements compris dans le premier est légèrement inférieur à ce qu'il est dans le second en raison du filtre ESG. Par conséquent, l'intégration des facteurs ESG dans la méthode de gestion de placements ne devrait pas avoir d'effet important sur les rendements à long terme.

Atteignez vos objectifs d'investissement grâce aux placements ISR...



Placements dans les sociétés énergétiques

Au Canada, le secteur de l'énergie montre bien le fonctionnement du processus ISR. Ce secteur a incontestablement un effet sur l'environnement, et, comme il représente 26 % de l'indice composé S&P/TSX, il forme aussi une composante importante d'un portefeuille canadien bien diversifié.

Au lieu d'exclure ce secteur en bloc en raison de préoccupations liées à l'environnement, le processus ISR de Sustainalytics cherche des entreprises qui comprennent les défis ESG et qui les relèvent mieux que leurs homologues. Il s'agit en pratique de sociétés énergétiques qui essaient de réduire leurs émissions de gaz à effet de serre, d'investir dans des sources d'énergie renouvelable et d'améliorer leurs pratiques environnementales. De plus, elles collaborent avec les collectivités locales afin de réduire leur empreinte, respectent les droits de la personne et assurent des conditions de travail sécuritaires à leurs employés. Elles sont socialement responsables, affichent une bonne gouvernance

et font figure de modèles auprès des autres entreprises sur le plan des politiques ESG, ce qui à son tour peut aussi favoriser des changements de comportement positifs chez les entreprises.

Du point de vue des placements, grâce en partie à leurs politiques ESG, ces entreprises sont souvent bien placées pour connaître une croissance durable et peuvent posséder les caractéristiques financières propres aux possibilités de placement attrayantes que recherchent nos gestionnaires de portefeuille.

Comme l'indice social Jantzi exclut un certain nombre de sociétés énergétiques canadiennes, la pondération du secteur de l'énergie dans l'indice est de 22,6 %, alors qu'elle est de 26 % dans l'indice composé S&P/TSX. Les exemples suivants présentent les mesures que prennent certaines sociétés énergétiques afin de se tailler une place parmi les chefs de file en matière d'ESG et les placements ISR admissibles (renseignements fournis par Sustainalytics).

Cenovus Energy Inc. (TSX : CVE)

Selon les facteurs ESG, Cenovus Energy occupe actuellement la première place parmi les sociétés pétrolières du Canada et la huitième place parmi les sociétés pétrolières du monde. En 2010, le volume des déversements de la société a diminué de 68 % par rapport à sa moyenne des quatre années précédentes. La même année, l'intensité des émissions de gaz à effet de serre (GES) provenant des sables bitumineux de la société a diminué de 26 % par rapport aux six années précédentes, ce qui représente une réduction d'émissions de GES d'environ 70 000 tonnes depuis 2007. Cenovus a enregistré une augmentation absolue de ses émissions de GES en 2010 par rapport à 2009, mais celle-ci est attribuable à une hausse de sa production pétrolière, et non à une hausse de l'intensité de ses émissions. Ses émissions de carbone sont inférieures à la moyenne du secteur. Cenovus exploite aussi 3 900 panneaux solaires pour produire de l'énergie, et tire actuellement près de 5 % de l'énergie primaire qu'elle consomme de sources d'énergie renouvelable.

Suncor Énergie Inc. (TSX : SU)

Selon les considérations relatives aux facteurs ESG, Suncor se classe au deuxième rang parmi les sociétés d'exploitation de sables bitumineux du Canada et au dixième rang parmi les sociétés d'exploitation de sables bitumineux du monde. Elle a formé la cœntreprise Syncrude, suivant laquelle les deux sociétés qui en font partie recyclent maintenant la plus grande partie de leurs eaux usées provenant de l'exploitation

de sables bitumineux. Selon les objectifs clairs qu'elle s'est fixés, Suncor vise à réduire sa consommation d'eau de 12 % d'ici 2015 par rapport aux niveaux de 2009, et le volume des déversements de la société a diminué de 74 % au cours des cinq dernières années. Suncor participe aussi à des projets de remise en état de terrains perturbés, et en 2010, elle a été la première société d'exploitation de sables bitumineux à achever de remettre en état un bassin de résidus.

Les investisseurs sensibilisés peuvent changer les choses

La part des placements ISR augmente rapidement au Canada et dans le monde. En combinant l'analyse de Sustainalytics et la méthode de gestion de placements de RBC GMA, nous cherchons à tenir compte de la responsabilité sociale dans l'objectif de création de richesse à long terme. Au bout du compte, cette démarche peut aider les investisseurs à contribuer au développement durable de la planète, tout en obtenant des rendements de placement concurrentiels.

Depuis dix ans, RBC GMA offre des solutions ISR à sa clientèle privée et institutionnelle dans de multiples catégories de titres grâce aux fonds Jantzi RBC et aux fonds Valeurs communautaires de PH&N.

Pour obtenir plus de renseignements sur les solutions ISR offertes par RBC GMA, veuillez communiquer avec votre conseiller ou visiter notre site Web www.rbcgma.com/isr.

**Jason J. Milne**

CGA, CFA ; B. Comm. (économie), université d'Otago, Nouvelle-Zélande

M. Milne est directeur, Politiques et recherche, Préservation de l'environnement, responsabilité sociale et gouvernance, de RBC Gestion mondiale d'actifs. Il s'est joint au service Clientèle privée de Phillips, Hager & North gestion de placements en 2000, avant d'y être nommé analyste de la gouvernance deux ans plus tard. M. Milne occupe son rôle actuel depuis 2008, et il est maintenant chargé de la gestion des votes par procuration en plus d'être le spécialiste interne des questions de préservation de l'environnement, de responsabilité sociale et de gouvernance se rapportant à la méthode de placement. Avant d'entrer au service de la société, M. Milne a travaillé au service de financement d'entreprise d'un courtier national en valeurs mobilières et, en qualité de comptable, dans une société de fonds communs de placement. Il a obtenu le titre d'analyste financier agrégé en 2001.

Veillez consulter votre conseiller et lire le prospectus avant d'investir. Les placements en fonds communs peuvent entraîner des commissions, des frais de suivi et des frais et dépenses de gestion. Les fonds communs de placement ne sont pas garantis, leur valeur fluctue souvent et leurs rendements antérieurs ne sont pas nécessairement répétés. Les fonds RBC et les fonds PH&N sont offerts par RBC Gestion mondiale d'actifs Inc. et sont distribués par des courtiers autorisés.

Le présent article ne vise aucunement à donner des conseils personnels en matière de droit, de comptabilité, de fiscalité, de placement, de finance ou autres, et est donné à titre informatif uniquement. Des stratégies de placement données doivent être examinées en fonction des objectifs et de la tolérance au risque de chaque investisseur. Les renseignements contenus dans les présentes sont fournis par RBC Gestion mondiale d'actifs Inc. (RBC GMA) et ils sont réputés à jour, exacts et fiables. Compte tenu de la possibilité d'une erreur humaine ou mécanique, RBC GMA n'est responsable d'aucune erreur ou omission. Les informations obtenues de tiers sont jugées fiables, mais RBC GMA, ses sociétés affiliées et toute autre personne n'assument aucune responsabilité à l'égard de tout dommage, perte, erreur ou omission.

® / ^{MC} Marque(s) de commerce de la Banque Royale du Canada, utilisée(s) sous licence.
© RBC Gestion mondiale d'actifs Inc. 2012

